
AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL 3ÈME ANNÉE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Kelly Fournier, Greffière de la Ville de Percé :

Que le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2025-2026-2027 de la Ville de Percé a été déposé à mon bureau le 03 septembre 2026;

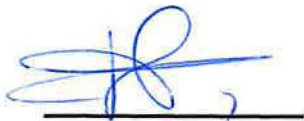
Que pour l'exercice financier 2027 du rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027 de la Ville de Percé, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 121-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 121-97 sont disponibles à la M.R.C. du Rocher-Percé à l'adresse mentionnée plus bas.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la M.R.C. du Rocher-Percé, au 129, boul. René-Lévesque Ouest, Chandler (Québec), G0C 1K0, à l'attention de madame Christine Roussy, secrétaire-trésorière.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Percé, le 10 septembre 2026.



Kelly Fournier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Kelly Fournier, Greffière de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 10 septembre 2026, entre 08h00 et 12h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 septembre.



Kelly Fournier
Greffière